République démocratique du Congo et réfugiés

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **76 (1967)**

Heft 5

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-683481

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

République démocratique du Congo et réfugiés

La République démocratique du Congo occupe le centre du continent africain et s'étend sur 2 344 000 km². Cette superficie correspond à la plus grande partie du bassin du fleuve Congo, qui naît dans l'extrémité méridionale du Katanga, se dirige vers le nord pour s'infléchir, au centre du pays, vers l'ouest, et, au bout de 4200 km, a son embouchure dans l'Atlantique. Véritable cuvette au centre de laquelle convergent les affluents du grand fleuve, le pays est relevé sur son pourtour, jusqu'à des altitudes qui atteignent 5000 m au nord-est.

Le climat est tropical, humide et chaud, avec des atténuations progressives au fur et à mesure qu'on se rapproche des pourtours montagneux.

Les ressources naturelles sont nombreuses et variées: ressources minières dont les principales sont les métaux non ferreux (cobalt: 66 % de la production mondiale, cuivre, étain) et les diamants, dont les exploitations sont concentrées dans le Katanga, le Sud-Kasaï et le Kivu. Les ressources agricoles, extrêmement variées, comptent parmi les principales: l'huile de palme, le coton, le café, le thé, le caoutchouc, le bois. Des centrales hydro-électriques installées au Katanga, à l'est et au Bas-Congo ne représentent qu'une fraction des ressources potentielles.

Du point de vue des communications, le Congo et ses affluents constituent le pivot central et couvrent 14 000 km de voies navigables. Le réseau ferroviaire, qui pallie notamment les interruptions du réseau fluvial, compte près de 5000 km. Les routes, jusqu'à présent, ont servi essentiellement, tout comme le réseau ferroviaire, à faciliter l'écoulement des produits d'exportation. Elles sont insuffisantes, tant comme moyen de jonction des régions économiques cloisonnées qu'à l'intérieur des régions, pour favoriser l'expansion de territoires jusqu'ici faiblement exploités.

La population, s'élevant à environ 15 millions d'habitants, correspond à une densité moyenne de l'ordre de 7 habitants au kilomètre carré (beaucoup plus faible que celle des territoires voisins, Rwanda, Burundi, Ouganda et même Tanzanie). Elle s'accroît pourtant à un rythme rapide (300 000 par an), du fait d'un taux de natalité fort élevé et en dépit de la persistance d'un pourcentage élevé de mortalité. La capitale, Kinshasa (ex-Léopoldville), compte plus de 500 000 habitants. Port fluvial important, Lubumbashi (ex-Elisabethville), capitale de la province du Katanga, atteint 200 000 habitants; Kisangani (ex-Stanleyville), 130 000 habitants; Luluabourg, dans le Kasaï, dépasse 100 000 habitants. Les autres grandes villes sont Jadotville et Matadi sises près de l'embouchure du Congo.

La composition ethnique est très diverse. Les Bantous, agriculteurs sédentaires, occupent la majeure partie du pays et sont numériquement et socialement le groupe prédominant. Les Soudanais vivent dans le Nord et progressent vers l'Ouest. Les Nilotiques occupent l'extrémité nord-est, tandis que les Hamites, de même ethnie que les Tutsi du Rwanda et du Burundi, se localisent en bordure de ces deux Etats. Des pygmées, plus ou moins métissés, se répartissent en petits groupes dans diverses parties du pays. Quant aux Européens, leur nombre, qui était de 100 000 en 1956, a décru et il est difficile à évaluer aujourd'hui. A la diversité ethnique correspond la diversité linguistique.

La République démocratique du Congo est devenue indépendante le 30 juin 1960. Depuis cette date, le Congo a dû affronter de nombreuses crises politiques dont les contrecoups ont fréquemment causé des déplacements de populations. Certains groupes ont pu demeurer à l'intérieur du Congo, cependant que nombre d'autres ont cherché refuge au-delà des frontières. Il y a en ce moment plus de 300 000 réfugiés au Congo, dont 250 000 Angolais, 25 000 Rwandais et 40 000 Soudanais, ainsi qu'un nombre indéterminé de provenances variées. Leur situation varie considérablement selon qu'ils appartiennent à l'un ou l'autre des groupes nationaux, selon la date de leur arrivée ou celle de leur installation.

L'attitude du Gouvernement congolais à leur égard a été conforme à la tradition d'hospitalité commune à tous les pays africains. En dépit de l'insécurité qu'ont fait naître dans certaines régions, notamment au Kivu des insurrections armées, et malgré le fait qu'on a soupçonné certains réfugiés d'y avoir participé, le Gouvernement a cependant fait preuve d'indulgence à l'égard de ceux qui étaient plus menacés, les Rwandais, qui ont, pour la plupart, pu rester au Congo. L'étendue des territoires encore inexploités a par ailleurs permis aux autorités de mettre à la disposition de nombreux réfugiés suffisamment de terres fertiles pour qu'ils puissent s'y livrer à une exploitation agricole profitable.

Réfugiés angolais

Premier groupe ayant requis l'assistance du HCR en Afrique, les réfugiés angolais avaient commencé à pénétrer au sud-ouest du Congo dès 1959. Au printemps 1961, le HCR alloua 25 000 dollars pour renforcer les opérations de secours effectuées par l'ONU au Congo (ONUC), la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge, la Croix-Rouge congolaise, la Caritas au Congo, les organisations protestantes congolaises de secours. En novembre 1961, une résolution de l'Assemblée générale de l'ONU incita le Haut Commissaire à *« continuer de prêter ses bons offices en cherchant les solutions appropriées aux problèmes résultant de la présence de réfugiés angolais »*, dont le nombre atteignait alors 150 000.

Réfugiés rwandais

On estime aujourd'hui à près de 25 000 le nombre des Rwandais au Congo. Entre 1959 et 1961, leur nombre s'est pourtant élevé jusqu'à près de 60 000. Au cours des vagues d'arrivées successives, environ 25 000 d'entre eux avaient pu trouver un abri et un emploi auprès d'immigrants rwandais installés sur place depuis de nombreuses années. 35 000 autres toutefois, se trouvaient dans un dénuement tel, qu'il a nécessité une aide immédiate, laquelle leur a été apportée d'abord par les Nations Unies au Congo (ONUC) et les missions religieuses. Puis, à la suite d'un appel que le Gouvernement lui a adressé au début de 1962, le HCR a convié tous les organismes disponibles — l'ONUC, le FISE, la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge et l'OXFAM — à collaborer à une vaste opération d'aide.

Réfugiés soudanais

Le nombre des réfugiés soudanais qui depuis quelques années ont cherché refuge dans les régions du nord-est du Congo ayant augmenté considérablement au cours d'une période récente pour atteindre un chiffre estimé à 40 000 personnes, le Gouvernement a attiré l'attention du HCR sur ce problème au mois de mai 1966. Des contacts ont été établis à ce sujet par le HCR avec les autorités compétentes et les organisations bénévoles intéressées.